



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6^e séance du mardi 4 novembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2024/24 de la Municipalité, du 13 juin 2024 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Dupuis Johann et consorts « Pour un fonds d'assainissement et d'indemnisation en matière de bruit routier » ;
2. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Corboz Denis et consorts « 30km/heure de jour comme de nuit maintenant ! » ;
3. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Dupuis Johann et consorts « Au galop vers la Ville sans voitures » ;
4. d'adopter la réponse de la Municipalité à la pétition de Croset Sylvain « Pour une mobilité à taille humaine à Lausanne. Contre le trafic des véhicules individuels surdimensionnés » ;
5. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Vincent Rossi et consorts « Arrête ton char ! Confinons les tanks urbains aux oubliettes de l'Histoire lausannoise » ;
6. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Panchard Ilias et consorts « Radars pédagogiques : pour un libre accès aux données derrière les sourires » ;
7. d'adopter la réponse de la Municipalité à la pétition de Rossi Vincent et consorts « Davantage de vert pour les piéton-ne-s de la Croix d'Ouchy ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 4 novembre deux mille vingt-cinq.

Le président



La secrétaire adjointe